

Timoun an Ayiti – Kinder in Haiti e.V.
Direction : I. Buch, L. Kortmann, G. Dewenter
c/o L. Kortmann, Lindenstr. 47, D-26123 Oldenburg
Site web : www.kinderinhaiti.de
Courrier électronique : timounanayiti@msn.com



Timoun an Ayiti – Kinder in Haiti e.V. Mission et réglementation

Nous croyons à une République d'Haïti forte, jolie et capable d'évoluer.

Des circonstances familiales ou sociales m'ont mis/e dans une situation où j'ai besoin d'aide. L'association Timoun an Ayiti – Kinder in Haiti veut me prêter assistance dans mon évolution pour devenir une personnalité forte et serviable. Je fais de mon mieux pour y collaborer.

Je me prépare à ce que je puisse vivre en autonomie et indépendance avec mon 18^e anniversaire. Les adultes m'assistent pour y réussir. Seulement dans des cas exceptionnels je pourrai continuer de résider ici au foyer d'enfants.

Un toit sûr, un lit pour moi-même, une alimentation saine, des soins médicaux, la fréquentation de la maternelle et de l'école, la préparation à une formation professionnelle et une éducation pleine de sollicitude sont les bases de mon évolution au foyer d'enfants de Timoun an Ayiti – Kinder in Haiti.

Chaque résident/e a des droits fondamentaux

- à l'inviolabilité physique, sexuelle et psychique (pas de violence par des actes ou des mots, pas de menace)
- au libre choix de l'affiliation religieuse
- au contact avec les membres de la famille
- à se plaindre auprès de la Direction du foyer, aussi de la Gestion. En outre, on pourra transmettre à la Direction ou la Gestion du foyer des plaintes sous le couvert de l'anonymat par l'intermédiaire des ombudsmans/médiateurs.
- Toute décision sera prise par la Gestion.

Timoun an Ayiti – Kinder in Haiti attend de tous ses résidents le respect des règles suivantes :

- Le soutien mutuel : Les grands aideront les petits, les forts aideront les faibles.
- Selon mes aptitudes j'assisterai dans la préparation des repas, à faire la vaisselle et à maintenir le foyer en état propre.
- J'irai à l'école de façon régulière et ponctuelle. Pendant au moins une heure par jour j'étudierai à la maison pour l'école. En plus, les grands et les doués aideront les petits et les moins doués.
- Après l'école, j'irai à la maison sur la voie directe. Sauf pour l'école, je ne quitterai la maison qu'avec l'accord de la Direction du foyer. Je rentrerai à la maison ponctuellement à l'heure convenue.
- Je me comporterai conformément aux lois de la République d'Haïti et j'orienterai mes actes sur la bonne réputation de notre foyer d'enfants. Je respecterai l'inviolabilité physique, sexuelle et psychique de tous les gens. Je respecterai la propriété des autres et celle de notre communauté.
- En cas d'infractions graves de nos règles en matière de vie communautaire je devrai m'attendre à un avertissement de la part de la Direction et la Gestion du foyer. L'infraction répétée ou très grave de règles aura pour conséquence le renvoi immédiat par la Direction.

Gestion des réclamations	Direction du foyer	Ombudsman/Médiateur	Ombudsman/Médiateur	Gestion
dirks@kinderhilfe-haiti.de timounanayiti@msn.com	Mme M.-C. Dolce Téléphone +509	M. Junior Jean Mary Téléphone +509	M. Ludger Kortmann Téléphone +49 175	Mme Lidwine Labieville Gérante en Haïti +509